

Public vise :

Formation Surveillant de nuit

- Agents de services généraux reconnus soit par un statut de veilleur de nuit ou de surveillant de nuit, soit par un statut de surveillant de nuit administratif.
- Demandeurs d'emploi.

Formation de Maîtresse de maison

- Tout personnel responsable de l'accueil d'enfants et d'adultes en difficulté en institution.
- Demandeurs d'Emploi.

Toutefois il n'est pas absolument exigé pour ces formations de conditions de diplôme, de durée d'expérience, de niveau de formation générale, d'emploi occupé, ...

La durée de la formation

Les formations de Surveillant de nuit et Maîtresse de maison durent au minimum 175 heures (25 journées).

Les dates et l'organisation modulaire de la formation sont disponibles sur le site : <http://www.institut-iris.fr>

Validation

A l'issue de la formation et d'une évaluation concluante :

- Une **attestation de formation** sera délivrée par la CPNE qui est l'organisation paritaire représentative de la branche professionnelle.
- Une **attestation de présence** (mentionnant la durée et le contenu du parcours de formation) sera délivrée par notre organisme de formation au stagiaire ayant suivi assidument la formation, même en cas d'échec à l'épreuve de certification.

Financement

La formation peut être financée individuellement, ou prise en charge financièrement par un OPCA, une Entreprise, dans le cadre du DIF, du plan de formation

Tarif : 1.900 €UROS



Institut de Ressources
en Intervention Sociale

Organise la formation

**SURVEILLANT
DE NUIT QUALIFIE
MAITRESSE DE MAISON**

Information au secrétariat administratif
Madame Beatrice DOIZELET : Tel : 01.76.64.73.90
secretariat@institut-iris.fr

IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine
Tél : 01.76.64.73.90 - Fax : 01.47.90.19.76 - Email : formation@institut-iris.fr - Site Internet : www.institut-iris.fr
Siret : 449 941 087 00032 - APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 092020281

DEVENEZ : SURVEILLANT DE NUIT QUALIFIÉ MAÎTRESSE DE MAISON

- dans des institutions des secteurs du médico-social et de l'inadaptation sociale : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Institut Médico-Éducatif (IME), foyers, maisons-relais, Les Instituts Éducatifs, Thérapeutiques et Pédagogiques (ITEP) ...
- auprès de personnes en grande exclusion sociale, de patients ou résidents d'établissements spécialisés ...

Le surveillant de nuit

Présentation de la fonction

Il assure la sécurité physique, morale des résidents, assure la surveillance des biens durant la nuit, transmet les informations et observations qui ne sont pas sans effet sur le projet individualisé des résidents. Comme membre à part entière du personnel, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service. Il contribue à la cohérence de l'accompagnement de la personne en lien avec le responsable, en conformité avec le projet d'établissement.

Objectif de la formation

La formation au métier de Surveillant de nuit qualifié vise ainsi à :

- développer sa capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel et du projet d'établissement, clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et limites.
- être en capacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens selon les procédures propres à chaque établissement : repérer les situations d'urgence et pratiquer les premiers soins à assurer.
- comprendre les phénomènes psychiques et les manifestations psychologiques des personnes en situation de nuit.
- participer au travail d'équipe dans le cadre des fonctions qui sont les siennes.

La maîtresse de maison

Présentation de la fonction

Elle gère et organise la vie quotidienne du groupe : elle assure l'intendance et l'animation, l'accompagnement, elle contribue à la résolution des problèmes du quotidien. La maîtresse de maison veille à un séjour sécurisé/sécurisant et de qualité pour les personnes accueillies

Comme membre à part entière du personnel, elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service.

Objectif de la formation

La formation au métier de Maîtresse de maison vise à :

- développer sa capacité à s'adapter à une polyvalence de fonctions et de tâches.
- maîtriser les aspects techniques de la gestion de la vie quotidienne, en comprendre les aspects socioculturels et développer une approche « qualité ».
- comprendre les difficultés des personnes accueillies pour adapter la fonction d'accompagnant dans la vie quotidienne.
- assurer l'hygiène, la sécurité des biens et des personnes selon les procédures propres à chaque établissement ; connaître les conduites à tenir en cas d'urgence.
- développer des modes de coopération et de participation au travail éducatif ainsi que des outils de coordination avec les équipes de nuit, dans une perspective de continuité de la prise en charge.